



## Entretien de sanction et sanction

Par **belleisa78**, le **15/07/2009** à **15:09**

Bonjour,

le 16/06 je me suis présenté à un entretien, le 6/07, je recevais un courrier en LRAR, qui faisait suite aux explications sur les faits qui m'étaient reprochés....., ce courrier me notifie une mise à pied disciplinaire d'une durée d'un jour, retenue sur mon salaire et suspension provisoire de mon contrat pour mon retour de vacances

je me suis présenté seul à l'entretien.

mon patron était lui avec mon collègue de l'équipe du matin. (ancien dans la boîte et présenté comme l'adjoint de mon patron) sinon même statut que moi.

d'autant que les faits reprochés découlent pour beaucoup du manque de professionnalisme de mon collègue du matin (moi du soir) qui lance la journée

on me dit que cet entretien est caduc car l'employeur doit toujours être en minorité face à l'employé reçu.

pouvez-vous me renseigner et me dire quoi faire, est-ce vraiment caduc ?

merci de votre aide

Par **citoyenalpha**, le **15/07/2009** à **15:48**

Bonjour

l'entretien n'est point caduc. Vous étiez en droit de vous faire assister. et votre employeur est en droit de prendre un témoin.

L'important est de savoir si vous avez commis une faute conformément à votre contrat de

travail et au règlement intérieur de l'entreprise.

Si vous n'êtes pas d'accord avec la décision vous êtes en droit de la contester en faisant parvenir un courrier recommandé à votre employeur où vous développerez les motivations de votre contestation.

N'ayant point d'autres éléments seule une réponse générale peut vous être apportée

Restant à votre disposition